

Alteria
coopérative de travail adapté

**Le jeudi 03 septembre 2020
à 19h30**


Assemblée générale

L'arrêté royal n°4 portant des dispositions en matière de droit des sociétés et des associations dans le cadre de la lutte contre le COVID-19 permet au Conseil d'administration de reporter l'Assemblée générale ordinaire jusqu'à 10 semaines après le 30 juin.
Le Conseil d'administration réunit le 26 juin 2020 a pris la décision de réunir l'Assemblée générale ordinaire le jeudi 03 septembre 2020 à 19h30.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 19 décembre 2019
2. Présentation des comptes, du rapport comptable, de gestion et d'activités relatifs à l'exercice 2019
3. Rapport du Commissaire Réviseur
4. Avis du Conseil d'entreprise
5. Approbation des comptes annuels
6. Affectation du résultat
7. Décharge à donner aux administrateurs
8. Décharge à donner au Commissaire Réviseur

Mathieu Messin
Président



RSIA
INTERCOMMUNALE
Région de la Vallée de la Sambre

**Le jeudi 03 septembre 2020
à 18h00**

Assemblée générale ordinaire

L'AGW laisse la possibilité aux entités qui le souhaitent de reporter leur assemblée générale jusqu'au 30 septembre. Attention toutefois, l'arrêté royal n°4 prévoit que le conseil d'administration qui le souhaite peut reporter l'Assemblée générale ordinaire jusqu'à 10 semaines après le 30 juin (l'AG pourra donc se tenir jusqu'au 8 septembre 2020).

Les délais prévus par l'AGW et l'arrêté royal n°4 diffèrent donc. Par prudence, notre conseil d'administration a décidé de réunir l'Assemblée générale dans le délai le plus court, à savoir le 03 septembre 2020 à 18h00.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 19 décembre 2019
2. Démission de Mme Lucie COSTA représentant la commune de Quatregron
3. Présentation des comptes et du rapport de gestion relatif à l'exercice 2019
4. Rapports spécifiques sur les prises de participation du Conseil d'administration - Liste des garanties, des montants et des bénéficiaires des garanties
5. Rapport du Commissaire Réviseur
6. Rapport/recommandations du Comité de rémunération
7. Affectation du résultat
8. Approbation des comptes annuels
9. Décharge à donner aux administrateurs
10. Décharge à donner au Commissaire Réviseur

ATTENTION ! En raison de la crise sanitaire actuelle et en application de l'AGW du 30 avril 2020 n°32 relatif à la tenue des réunions des organes de l'intercommunalité, l'organisation de l'Assemblée Générale du 03 septembre 2020 connaît des modifications. Le Conseil d'administration réunit en date du 26 juin 2020 a pris la décision de tenir l'Assemblée Générale avec la présence physique des membres de l'AG. Cependant, les administrations communales peuvent soit décider qu'un seul représentant sera présent et rapportera le vote de la commune, soit qu'il n'y aura pas de représentant de la commune et que seule la délibération sera valable pour la prise en compte des votes.

Dans ce cas, la délibération doit mentionner que le conseil communal ne désire pas être représenté à l'AG par un délégué.

NB. Conformément à l'article L1231-13§1° (alinéas 4 et 5) du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, la séance de l'Assemblée générale est ouverte à toutes les personnes domiciliées depuis 6 mois au moins sur le territoire d'une des communes associées à notre intercommunalité.

L'Assemblée Générale reste donc ouverte au public. Cependant, il est demandé aux personnes domiciliées sur le territoire d'une des communes associées de s'inscrire préalablement en envoyant un courrier électronique à l'adresse suivante : info@rsia.be. Cette inscription doit être effectuée pour le 21 août 2020 au plus tard.

Écrit par Giacometti Tiziano
Jeudi, 16 Juillet 2020 11:10 -



Le jeudi 03 septembre 2020 à
19h00

Conseil d'administration ouvert au public

Conformément à l'article 1532-1, §1, du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous avons le plaisir de vous convier à une séance publique du Conseil d'Administration de l'Intercommunale IRSA, qui se tiendra le jeudi 03 septembre 2020 à 19h00 dans les locaux de la salle culturelle site, Place du Peuple 3 à 7340 Pétionges.

ORDRE DU JOUR

I. Présentation du rapport de gestion relatif à l'exercice comptable 2019 - Questions/réponses

Vous pouvez consulter ce rapport de gestion (sous réserve d'approbation par l'AG) via notre site www.irsa.be, onglet « Documents » - Documents sécurisés - Mot de passe : 2020-09-03-CA-PUBLIC. Ce document peut également vous être transmis, soit par mail, soit par voie postale, uniquement sur demande par mail info@irsa.be.

Si vous souhaitez être présent à cette séance annuelle ouverte au public, il vous est demandé de vous inscrire préalablement par mail pour le 21 août 2020 au plus tard, à l'adresse suivante info@irsa.be, en fournissant vos noms, prénom, adresse et numéro de téléphone GSM.

Cette inscription préalable pour chaque personne est obligatoire pour nous permettre de vous accueillir dans les meilleures conditions de sécurité.

Vous comprendrez sans aucun doute que les personnes non préalablement inscrites se verront refuser l'accès à la salle de réunion et devront quitter immédiatement le bâtiment.

Caroline Gesselin
Directrice générale
Secrétaire du CA

Intercommunale du Réseau Social d'Insertion et d'Accueil
Place de Pétionges, 41 - 7340 Colfontaine
www.irsa.be